



Transports URBAINS



« développement durable »

C'est quoi ça ?



L'expression « développement durable » connaît aujourd'hui un succès croissant. Elle se situe au carrefour des notions d'efficacité économique, d'équité sociale et de respect de l'écologie.

Les directions d'entreprise en font un élément de leur réflexion stratégique, les DRH ne veulent pas passer l'occasion de s'en approprier la mise en œuvre dans l'entreprise. La notion de « développement durable » est, sans nul doute, promise à une popularité ... durable.

C'est la Commission mondiale sur l'environnement et le développement créée en 1983 qui forgea le concept de « développement durable » dans son rapport « Notre avenir à tous », publié en avril 1987. L'expression était la traduction –maladroite mais suggestive- de l'anglais « sustainable development » (autrement dit « développement soutenable », par opposition à « insoutenable »).

Le rapport de la commission Brundtland de 1987 définissait le développement durable comme «un développement qui permette aux générations présentes de satisfaire leurs besoins **sans remettre en cause la capacité des générations futures à satisfaire les leurs** ».

Il s'agit donc, comme par un réflexe de précaution qui prend en compte les besoins des générations futures, d'organiser le développement économique de la planète en situant et en maîtrisant les risques majeurs pour l'homme et pour l'environnement. Cette mise en perspective n'est pas nouvelle. On attribue aux Indiens d'Amérique cette formule : « *Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* ». **HUGH !!!!**

Les montées des périls écologiques tout comme la globalisation croissante de l'économie et la résurgence de la problématique Nord-Sud, ont fait émerger le besoin d'une action d'envergure, concertée, installée dans la durée avec :

- un objectif économique : création de richesses pour tous à travers des modes de production et de consommation durables ;
- un objectif social : participation de tous les groupes sociaux ;
- un objectif écologique : conservation et gestion des ressources.

Les grandes entreprises et principalement LES TRANSPORTS PUBLICS sont invités à s'engager activement dans la démarche. La relation entre gestion des ressources et responsabilité sociale est désormais établie.



06 07 38 01 95

Thierry LEROY et Daniel ZIVIC
Coordination des Transports Urbains
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS
E-mail : cftc-ratp@wanadoo.fr

